

 CENTRE HOSPITALIER DE CORNOUAILLE Quimper Concarneau	AVIS DE CONCOURS SUR TITRES
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX ET SPECIALISES 2^{ème} GRADE Spécialité PUERICULTURE	

Le Centre Hospitalier de Cornouaille organise un concours sur titres d'Infirmiers en soins généraux et spécialisés 2^{ème} grade **spécialité puériculture**.

Textes de base

- Code Général de la fonction publique
- Décret n° 2010.1139 du 29 septembre 2010 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 10 juin 2004 fixant la liste des diplômes, certificats et autres titres d'infirmier responsable des soins généraux délivrés par les Etats membres de l'Union Européenne ou autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, mentionné à l'article L.4311-3 du code de la santé publique modifié par l'arrêté du 7 février 2007.

Conditions d'accès

Les candidats doivent remplir les **conditions générales d'accès à la Fonction Publique** (articles L.321-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique) et être **titulaires du diplôme d'Etat de puéricultrice** mentionné à l'article R.4311-13 du code de la santé publique **ou d'une autorisation d'exercer cette profession** délivrée en application de l'article L.4311-4 du même code.

Nombre de postes

- **3 postes.**

Nature des épreuves

Admissibilité A compter du 13/04/2026	Admission à partir du 12/06/2026
L'admissibilité est prononcée par le jury après examen des dossiers de candidature.	Le jury établit la liste des candidats admis au concours sur titres.

Pièces à fournir

Les candidats doivent fournir **en 3 exemplaires**, les pièces suivantes :

- une demande d'admission à concourir établie sur papier libre

- un curriculum vitae sur papier libre indiquant les titres détenus, les diverses fonctions occupées, les périodes d'emploi et les actions de formations suivies.

Les pièces suivantes seront à joindre en **un seul exemplaire** :

- le **dossier d'inscription** (pages 1 à 7)
- la copie du **diplôme d'État de Puériculture**, ou de l'**autorisation d'exercer** délivrée en application de l'article L.4311-4 du même code
- un justificatif des **formations** suivies
- la copie **du livret de famille** ou de la **carte nationale d'identité française** ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne.

Période et modalités d'inscription

- Le dossier d'inscription est disponible sur le lien : <https://www.ch-cornouaille.fr/> (Rejoignez-nous - Présentation des Concours).
- Dépôt des dossiers de candidature : **du 03/03/2026 au 10/04/2026 inclus** par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) à :

Mme la Directrice des Ressources Humaines et des Relations Sociales
CH de Cornouaille - 14 bis avenue Yves Thépot
29107 QUIMPER Cédex.

L'inscription du candidat ne sera validée qu'à réception du dossier de candidature complet (accompagné des pièces justificatives).

Le Centre Hospitalier de Cornouaille se réserve la possibilité de modifier les dates communiquées.

A QUIMPER, le 03/03/2026

Pour le Directeur,

Fanny GAUDIN



Contact DRH : concours@ch-cornouaille.fr

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification